

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 15409
Numéro SIREN : 352 351 589
Nom ou dénomination : 2 WF

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 94049

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-09-2018

N° DE DEPOT : 2018R094049

N° GESTION : 1989B15409

N° SIREN : 352351589

DENOMINATION : 2 WF

ADRESSE : 41 R DE WATTIGNIES 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 31-07-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

2WF
Société par actions simplifiée au capital de 61 500 euros
Siège social : 41, Rue de Wattignies, 75012 PARIS
352 351 589 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente et un juillet,
A neuf heures,

La société HOLDCO 2W, Société par action simplifiée au capital de 610 000 euros, ayant son siège social 41, rue de Wattignies, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS PARIS 487 584 492,

Représentée par son Président, Monsieur Eric WELTMAN,

Associée unique de la société 2WF,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société HOLDCO 2W, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 11 juillet 2018.

La société HOLDCO 2W, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BW

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2018 s'élevant à 218.275 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	218 275 euros
Auquel s'ajoute : Le report à nouveau antérieur	222 724 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" qui s'élève ainsi à	440 999 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2015 : 50 000 euros, soit 100 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2016 : 60 000 euros, soit 120 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2017 : 50 000 euros, soit 100 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve que sa rémunération passe de zéro euro sur l'exercice 2016 à zéro euro sur l'exercice 2017.

CINQUIEME DECISION

Les mandats de la société CECC - COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONTROLE DES COMPTES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET LAUDIGNON, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'associée unique a exprimé le désir de ne pas les renouveler, l'associée unique décide de nommer :

Monsieur BENJAMIN Robert, domicilié, 26, rue Vineuse 75116 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

BW

Monsieur KNAFO Elie, domicilié, 20, boulevard Poissonnière 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

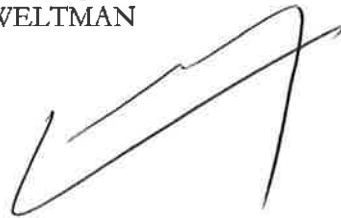
pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDCO 2W
Représentée par son Président
Eric WELTMAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric WELTMAN', written over the printed name.

2WF
Société par actions simplifiée au capital de 61 500 euros
Siège social : 41, Rue de Wattignies, 75012 PARIS
352 351 589 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2018

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2018 s'élevant à 218.275 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	218 275 euros
Auquel s'ajoute : Le report à nouveau antérieur	222 724 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" qui s'élève ainsi à	440 999 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2015 : 50 000 euros, soit 100 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2016 : 60 000 euros, soit 120 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2017 : 50 000 euros, soit 100 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Certifié conforme
La Présidente

